



SYNDICAT CGT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
DE CHARLEVILLE MEZIERES  
ET DE SON AGGLOMERATION



Lyon, le 21 janvier 2025

## **Objet : préavis de grève du 29 janvier 2025**

Monsieur le Président,

La CGT est déterminée à combattre les discriminations dont sont victimes les enseignant.es de votre conservatoire, en ce qui concerne leur régime indemnitaire.

En effet, vous avez décidé d'appliquer la revalorisation de la part fixe de l'ISOE, tout en enlevant aux enseignants artistiques du conservatoire la part variable dont ils bénéficiaient à son taux maximum. Vous avez donc supprimé une part de leur régime indemnitaire sans aucune raison légitime, sauf de faire en sorte que cette revalorisation n'augmente pas le montant global du régime indemnitaire versé aux enseignants !

La revalorisation que le gouvernement a décidée par décret a pour vocation d'augmenter la rémunération très faible des enseignant.es au regard de leur niveau de qualification, proche du SMIC en début de carrière. Un.e musicien.ne ou un.e danseur.euse pratique sa discipline plusieurs heures chaque jour depuis son plus jeune âge, c'est ce qui lui a permis de poursuivre des cursus extrêmement sélectifs et exigeants, d'obtenir les diplômes obligatoires du DE et/ou CA (niveau 6 et 7 au RNCP), avant de tenter de réussir un concours d'entrée dans la fonction publique qui n'est au mieux organisé que tous les quatre ans. Parallèlement à cela, ils et elles se doivent de poursuivre leur carrière artistique et donc de pratiquer leur Art au plus haut niveau, en plus de leur horaire de service, et du temps de préparation induit par leurs missions d'enseignement. Ils et elles sont des agent.es dévoué.es, engagé.es, qui ne comptent ni leur peine ni leur temps pour donner le maximum à leurs élèves et au service public, tout en finançant, entretenant, assurant eux-mêmes leurs instruments de travail, tenues, partitions...

Il est donc particulièrement injuste que leur régime indemnitaire déjà inférieur à celui des autres agents de même catégorie de la collectivité, puisque contrairement à eux ils ne peuvent pas bénéficier du RIFSEEP, ne se voit pas augmenté pour tous et toutes alors qu'une revalorisation nationale est décrétée.

### **NOUS DEMANDONS :**

- **Le versement de la part variable de l'ISOE non proratisée au temps de travail à tous.tes les enseignant.es,**
- **Le versement à 100% de la part fixe revalorisée.**

Une mobilisation a été décidée pour faire entendre ces revendications. Aussi, le syndicat CGT de la communauté d'Agglomération Ardennes Métropole et le syndicat SAMPL-CGT déposent un **préavis de grève de 0 à 24H pour la journée du 29 janvier 2025.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le syndicat CGT Ardennes Métropole  
Le secrétaire général  
Pierre Günter

Pour le SAMPL-CGT  
La secrétaire générale  
Corynne AIME